



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2025

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Date de convocation : 26/03/2025

Date d'affichage : 26/03/2025

Présents : Mme LOUBRADOU, M. CAZAJOUS, Mme MARCHE, M. CONAN, Mme CANO-CRÉAC'H, M. SERRES, Mme ANCLADES-IGUAZ, M. AUDELAN, Mme PAULIN-SOURDAINE, MM. VAZ, CHAIZE, Mmes HAUROU-BEJOTTES, COUDRAIS, MM. LAUVERGNIER, CARRERE, PASTRE, DUCOS, Mme LEMAIRE

Absents ayant donné procuration : Mme ABADIE à Mme PAULIN-SOURDAINE — M MAURIET à M. CONAN — Mme RONCARI à Mme COUDRAIS — M. BONNEBAIGT à M. SERRES

Absente excusée : Mme MASSEÏ,

Secrétaire de séance : M. CHAIZE

Procès-verbal approuvé intégralement à la séance du 19 juin 2025

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 18 h 35 et propose Monsieur CHAIZE comme Secrétaire de séance, ce qui est accepté.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Référence	Rendue exécutoire le	Objet
DMFC-2024-12-17-05	17/12/2024	Virements de crédits entre opérations n° VC-2024-05 pour financer une facture SOCOTEC (suite erreur de 10 € relevée sur l'AP/CP n° AP2023-01 en dépenses 2024)
Concession n° 38	30/12/2024	Concession au columbarium pour 50 ans à compter du 30/09/2024, pour la somme de 223 €
Concession n°25	30/12/2024	Concession au columbarium pour 50 ans à compter du 20/11/2024, pour la somme de 223 €
DMD-2025-03-05-01	05/03/2025	Modification n° 3 du LOT n° 2 « Installations de chantier - gros œuvre - terrassement » attribué à l'entreprise VIGNES du marché « aménagement du cœur de bourg et réhabilitation des équipements à Odos Montant de l'avenant : 8 921,91 € HT, 10 706,29 € TTC Nouveau montant du marché : 477 029,61 € HT, 572 435,53 € TTC
DMD-2025-03-05-02	05/03/2025	Modification n° 1 du LOT n° 5 « Menuiseries extérieures » attribué à l'entreprise LERDA du marché « aménagement du cœur de bourg et réhabilitation des équipements à Odos Montant de l'avenant : 4 557,07 € HT, 5 468,48 € TTC Nouveau montant du marché : 66 970,25 € HT, 80 364,30 € TTC
DMD-2025-03-05-03	05/03/2025	Modification n° 1 du LOT n° 6 « Serrurerie » attribué à l'entreprise SOE du marché « aménagement du cœur de bourg et réhabilitation des équipements à Odos Montant de l'avenant : 9 556,97 € HT, 11 468,36 € TTC Nouveau montant du marché : 38 198,20 € HT, 45 837,84 € TTC

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2024

Le PV est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025-04-08-01 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2024

Rapporteur : Madame Marche

L'article L2241-1 du CGCT dispose que le conseil municipal « délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ». « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Mme Marche expose qu'aucun mouvement d'actif immobilier n'est à inscrire au bilan 2024 des cessions et acquisitions.

L'assemblée délibérante prend acte de cette présentation

DELIBERATION N° 2025-04-08-02 – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024**Rapporteur : Monsieur Conan**

Monsieur Conan et Madame la Maire présentent, diaporama à l'appui, les réalisations 2024 en dépenses et en recettes pour les 2 sections.

Madame la Maire ayant quitté l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, le compte administratif 2024 est approuvé comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	Prévu :	2 404 460,58 €	4 099 417,00 €
	Réalisé :	2 293 635,74 €	2 898 747,60 €
	Reste à réaliser :	152 250,00 €	
Recettes	Prévu :	2 404 470,58 €	4 099 417,00 €
	Réalisé :	1 290 760,97 €	4 227 450,84 €
	Reste à réaliser :	0,00 €	

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	237 431,67 €			821 818,80 €		
Opérations de l'exercice	2 293 635,74 €	1 290 760,97 €	2 898 747,60 €	3 405 632,04 €	5 192 383,34 €	4 696 393,01 €
Résultat de l'exercice		- 1 002 874,77 €		506 884,44 €		- 495 990,33 €
TOTAUX	2 531 067,41 €	1 290 760,97 €	2 898 747,60 €	4 227 450,84 €	5 429 815,01 €	5 518 211,81 €
Résultats de clôture	1 002 874,77 €			1 328 703,24 €		325 828,47 €
Reste à réaliser	152 250,00 €	- €				
TOTAUX CUMULES	1 155 124,77 €			1 328 703,24 €		173 578,47 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 155 124,77 €			1 328 703,24 €		173 578,47 €

Résultat de la section de fonctionnement : + 1 328 703,24 €

Résultat de la section d'investissement : + 1 155 124,77 €

Résultat global (à reporter sur l'exercice 2024) : + 173 578,47 €

DELIBERATION N° 2025-04-08-03 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025**Rapporteur : Monsieur Conan**

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 506 884,44 €
 Un excédent reporté de : 821 818,80 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 328 703,24 €

Un déficit d'investissement de l'exercice de : - 1 002 874,77 €
 Un déficit reporté de : - 237 431,67 €
 Un déficit des restes à réaliser de : - 152 250,00 €
Soit un besoin de financement de : 1 155 124,77 €

Les résultats 2024 sont donc affectés au budget primitif comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par 1 155 124,77 €
l'affectation complémentaire en réserve (article 1068 – recettes
d'investissement)

Résultat reporté en fonctionnement (article 002 – recettes de fonctionnement	173 578,47 €
Déficit d'investissement reporté (article 001 – dépenses d'investissement)	1 002 874,77 €

DELIBERATION N° 2025-04-08-04 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Conan

Monsieur Conan et Madame la Maire présentent, diaporama à l'appui, les propositions 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2025
comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
011 - Charges à caractère général	936 350,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	292 100,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	471 750,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	161 800,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 425 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 500,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	31 500,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 386 000,00
014 - Atténuations de produits	15 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	454 950,00
66 - Charges financières	90 200,00
Total dépenses réelles	2 921 500,00
Total dépenses d'ordre	527 053,00
Total dépenses de fonctionnement	3 448 553,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	121 300,00
73 - Impôts et taxes	583 000,00
731 - Impositions directes	2 086 000,00
74 - Dotations et participations	395 530,00
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00
013 - Atténuations de charges	50 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	173 578,00
Total recettes réelles	3 429 408,00
Total recettes d'ordre	19 145,00
Total recettes de fonctionnement	3 448 553,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions
001 - Déficit d'investissement reporté	1 002 875,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	244 384,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 764,00
21 - Immobilisations corporelles	18 600,00
Total dépenses réelles hors opérations	1 267 623,00
101 - Acquisitions mobilières	68 400,00
108 - Lutte contre les inondations	27 000,00
112 - Travaux de voirie	134 282,00
117 - Aménag espaces publics	4 300,00
120 - Equipements sportifs	130 000,00
122 - Travaux de bâtiments	17 600,00
123 - Acquisitions immobilières	125 350,00
125 - Réhabilitation Mairie et Espaces Publics	1 936 519,00
Total dépenses opérations d'invest.	2 443 451,00
Total dépenses d'ordre	19 145,00
Total dépenses d'investissement	3 730 219,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 445 125,00
13 - Subventions d'investissement reçues	16 414,00
Total recettes réelles hors opérations	1 461 539,00
125 - Réhabilitation Mairie et Espaces Publics	1 741 627,00
Total recettes opérations d'invest.	1 741 627,00
Total recettes d'ordre	527 053,00
Total recettes d'investissement	3 730 219,00

DELIBERATION N° 2025-04-08-05 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE

Rapporteur : Monsieur Conan

La revalorisation légale des bases fiscales sera de 1,7% en 2025 (revalorisation calculée à partir de l'inflation).

Malgré une progression des dépenses plus importantes que celle des recettes en fonctionnement, l'épargne nette est suffisante pour financer les dépenses d'investissement. Il est donc proposé de maintenir les taux de fiscalité directe :

- ☐ Taxe foncière sur les Propriétés Bâties : 46%
- ☐ Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 74%
- ☐ Taxe d'Habitation (résidences secondaires) : 12.50%

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le maintien des taux de fiscalité directe.

DELIBERATION N° 2025-04-08-06 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Conan

Monsieur Conan et Madame Iguaz présentent les propositions d'attribution de subventions aux associations :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	2023	2024	2025
Karaté	2 050	2 050	2 050
Cyclo JSO	1 000	1 050	1 000
GRS JSO	3 300	3 300	3 400
Gym volontaire JSO	1 100	1 100	1 200
Marche et course JSO	850	850	1 000
Montagne JSO	400	800	400
Foot - HOFC	4 400	4 400	5 000
Judo JSO	2 100	2 100	1 800
Tennis JSO	3 000	3 000	4 000
TOP TT	1 300	1 300	1 300

Boules odosséennes	300	300	300
VIP65	800	800	800
Top Volley	8 500	7 000	7 000
SOCIETE DE CHASSE	300	300	350
X TREM FIT	250	0	0
TOTAL SPORTS	29 650	28 350	29 600

ASSOCIATIONS CULTURELLES	2023	2024	2025
Caminade JSO	500	500	500
PASSION COUNTRY	300	300	300
Bureau JSO	50	50	50
TARBES ODOS JAZZ	800	800	500
3EME AGE	300	300	300
Contes en hiver	300	300	300
MJC	60000	60000	70 000
COMITE DES FETES	10500	12000	12 000
ROUSSIGNOLETS	200	200	200
TOTAL CULTURE	72950	74450	84 150

COOPERATIVES SCOLAIRES	2023	2024	2025
ELEMENTAIRE	1431	1350	1 323
MATERNELLE BOURG	324	198	171
MATERNELLE BOUSCAROU	396	432	423
TOTAL SCOLAIRES	2151	1980	1 917

HORS ODOS	2023	2024	2025
ADIL	790	860	860
BANQUE ALIMENTAIRE	270	270	270
CIDFF	220	220	220
LOUVETERIE	100	150	150
RESTOS DU CŒUR	200	200	200
VALENTIN HAUY		200	200
TOTAL HORS ODOS	1580	1900	1 900

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide des attributions de subventions comme proposé, pour une enveloppe globale de 117 567 €. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025, chapitre 65 et la liste des subventions sera annexée au BP 2025.

DELIBERATION N° 2025-04-08-07 – RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI

Rapporteur : Madame Loubradou

Un emploi d'adjoint technique est vacant depuis le 1^{er} novembre 2024 suite à la demande d'un agent polyvalent du service technique de pouvoir bénéficier d'une disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de deux ans.

Conformément à l'article L. 311-1 du code de la Fonction publique, pour des besoins de continuité de service, des agents contractuels territoriaux peuvent être recrutés pour occuper des emplois permanents des collectivités afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial.

Par conséquent, Madame la Maire propose de recruter à compter du 1^{er} mai 2025 un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire de l'emploi d'agent polyvalent des services techniques pour nécessité de service selon les conditions suivantes :

Service	Fonction	Cadre d'emploi	Quotité de travail	Conditions de recrutement
Technique	Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique (catégorie C)	35h, cycle hebdomadaire de 37h sur 5 jours.	Agents retenus au regard de leur capacité à exercer les missions à réaliser.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à une vacance temporaire de l'emploi d'agent polyvalent des services techniques, ce à compter du 1^{er} mai 2025.

DELIBERATION N° 2025-04-08-08 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE ACCUEIL-APC

Rapporteur : Madame Loubradou

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service Accueil – APC, il convient de recruter un agent contractuel à temps non complet (17h30 par semaine) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à des absences d'agent du service.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de deux mois à compter du 1^{er} mai 2025.

DELIBERATION N° 2025-04-08-09 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES POUR LE RENOUELEMENT D'UN MARQUAGE AXIAL OCRE DE SECURITE DES ROUTES DEPARTEMENTALES 15, 15A ET 92

Rapporteur : Monsieur Serres

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de renouvellement de signalisation horizontale, le Département estime opportun, compte tenu de son degré d'usure, de procéder à la réfection du marquage axial ocre de sécurité réalisé dans la traversée de la commune d'Odos. Afin de pouvoir envisager la réalisation de cette opération, il sollicite l'accord de la commune pour la réalisation de ces travaux moyennant une participation financière à parité.

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux qui seront financés à parité entre ce dernier et la Commune.

Il incombera à la Commune de verser au Département un fonds de concours d'un montant de 3 460 € pour un coût global des travaux de 7 660 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise Madame la Maire à signer la convention avec le Département des Pyrénées-Atlantiques et approuve le montant de la participation de la Commune.

DELIBERATION N° 2025-04-08-10 – RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SDE

Rapporteur : Monsieur Serres

Conformément aux obligations réglementaires, le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) a transmis son rapport d'activité 2023 pour communication au Conseil Municipal.

L'assemblée délibérante prend acte de la communication du rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

QUESTIONS DIVERSES

- 1^{er} arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 de la CATLP

Madame la Maire présente un résumé du contenu du projet de Programme Local de l'Habitat transmis par la CATLP.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 19 h 55.

Le Secrétaire de séance,
Philippe CHAIZE



La Maire,
Isabelle LOUBRADOU

